

Annonce légale

PUBLICATION 18/12/2025
SUPPORT mesinfos.fr/letoutlyon
DEPARTEMENT 69-Rhône

RÉFÉRENCE L25991861



Suivant acte reçu par Me Matthieu GAUMIER, notaire à LYON (9ème), le 17 décembre 2025, Monsieur Charles-Olivier COUTY, et Madame Myriam Nathalie POTHIER, demeurant ensemble à SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR (69370) 4 Grimpillon du Monteiller, mariés SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR (69370) le 27 juin 2009 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Alain MOLLIER, notaire à LA MULATIERE (69350), le 28 mai 2009, ont aménager leur régime matrimonial afin d'apporter à leur société d'acquêt un bien immobilier appartenant en propre à Monsieur COUTY et prévoir une clause de préciput ainsi que la faculté leur est offerte par l'article 1397 du Code civil et sous réserve de l'absence d'oppositions.

Conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil, et à l'article 1300-1 du Nouveau Code de procédure civile, les oppositions des créanciers à la modification devront être notifiées dans les trois mois par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier à Me GAUMIER, notaire à LYON (9ème), 18 quai Jaÿr.



Lien de publication

mesinfos.fr/consulter-greffe-tc/couty-7fcb4f8e47481c153214a7793cf2712dd237c6eb